


- CéTu -

JOURNAL N° 1

SOMMAIRE

1. « CéTu »
Quelle utilité ?
2. Métro Ligne 
RATP : Rien ne
va ?
3. Heures
supplémentaires :
Arnaque ?
4. CéTu ?
J'y adhère

Mes chers-es amis-es,

Le Club de Réflexion Transport Public est un organisme regroupant des femmes et des hommes convaincus de l'importance que représente dans notre société le sujet du transport public de personnes.

Au sein du Club « CéTu » nous réfléchissons sur les thèmes suivants :

- Aménagement – Transport – Environnement – Développement durable
- Sécurité publique
- Travail – Emploi – Formation
- Outre-mer

Toi aussi, tu peux devenir dès aujourd'hui acteur du « CéTu » afin d'interpeller les dirigeants de notre pays, ceux qui organisent les transports en particulier (les élus de la Région), pour une société plus à l'écoute, mieux respectée et consultée.

Etre un adhérent du « CéTu », c'est participer au débat d'idées et à l'élaboration de propositions

novatrices, de projets pour demain. Alors, de l'audace, de l'imagination pour réussir ensemble cette démarche nouvelle.

Arole LAMASSE

Président

Président Fondateur du CéTu

2 - Métro Ligne 13 RATP : Rien ne va ?

Métro Ligne 13



La Ligne 13 du métro de Paris déclenche toutes les passions. Elle est à l'origine de la création d'associations diverses, de blogs et autres.

Si l'on fait un petit tour du côté de l'histoire pour mieux la connaître, on découvre que la Ligne 13 est l'une des seize lignes du réseau métropolitain de Paris. Elle dessert 9 communes et 32 stations :

Saint-Denis-Université d'un côté nord de la branche, Asnières et Gennevilliers de l'autre côté nord de la branche, à Châtillon-Montrouge au sud.

La Ligne 13 transportait cent-dix millions de voyageurs par an en 2004, soit jusqu'à 540 000 voyageurs par jour et 20 000 voyageurs aux heures de pointe.

La ligne 13, surtout sur le tronçon avoisinant la gare Saint-Lazare, est devenue la plus saturée du réseau métro RATP. Nous enregistrons en 2008 un nombre de voyages de plus de 33 millions et pour l'année 2009 la projection s'annonce encore plus élevée.

Cette situation entraîne des retards, des annulations de trafic et une exaspération grandissante des voyageurs. Il n'est en effet pas rare de devoir laisser passer plusieurs rames de métro avant de pouvoir emprunter l'une d'elles à cause principalement de leur surcharge.

Les projets de prolongement de lignes (Ligne 4 ou Ligne 14 ou Ligne 13) ne manquent pas de la part de la RATP pour désengorger ou encore soulager la Ligne 13 afin de permettre une meilleure fluidification du trafic voyageur.

Mais, l'autorité organisatrice, le STIF, dirigée par la Région, a-t-elle véritablement la volonté de donner les moyens au transport en Île-de-France ? Si le STIF garde le cap de sa politique actuelle menée par la majorité de gauche du Président socialiste Jean-Paul HUCHON, la Ligne 13 risque bien de demeurer dans son triste état d'exploitation.

Le Club de Réflexion Transport Public (CéTu) mettra bientôt sur la table des propositions nouvelles pour améliorer la vie des voyageurs empruntant la Ligne 13.

3 - Heures supplémentaires : Arnaque ?



La loi en faveur du travail de l'emploi et du pouvoir d'achat dite loi « TEPA » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007. Elle a été établie dans un premier temps pour respecter les promesses de campagne du candidat élu Président de la République, Nicolas SARKOZY. Elle tend à faciliter le

recours aux heures supplémentaires par les entreprises et augmenter le pouvoir d'achat des salariés en instituant des avantages sociaux et fiscaux.

Tous les salariés qui effectuent des heures supplémentaires ou complémentaires, seront exonérés, pour le montant correspondant au paiement de ces heures, du paiement des cotisations sociales (sauf prévoyances et retraites complémentaires). Ces heures sont payées 25 % de plus que l'heure normale, quelle que soit la taille de l'entreprise. Les sommes perçues en paiement des heures supplémentaires ou complémentaires sont par ailleurs exonérées d'impôt sur le revenu.

Dans un contexte planétaire de crise économique, de ralentissement des activités, les dirigeants d'entreprise sont plutôt heureux de bénéficier de ce dispositif afin de combler leur refus d'embauche.

Certains appellent à mettre une fin aux heures supplémentaires exonérées, qualifient le dispositif de « scandale » et ils vont même à proposer des pétitions aux français pour arriver à faire plier le Gouvernement.

Mais que se passerait-il si on suspendait la mesure ?

Selon Denis Ferrand, le directeur général de COE-Rexecode, le Centre d'observation économique de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises, dans un entretien publié le 13 mars 2009 par le journal « Le Monde » : « les salariés qui en bénéficient augmentent substantiellement leur pouvoir d'achat. Si l'on supprimait le dispositif, ils auraient une perte nette. Et combien d'emplois créerait-on vraiment ? Il y aurait peut-être quelques gagnants, des chômeurs retrouvant un emploi, mais aussi des perdants avec un recul sur leur pouvoir d'achat ».

Alors, le CéTu pose la question suivante :

Qui est prêt à proposer aux salariés une perte sèche de leur pouvoir d'achat ?



A D H E S I O N & S O U T I E N

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur
Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : Région :
Tél. : Portable : Domicile :
Télécopie :
E.mail (merci d'écrire très lisiblement) :
Date de naissance : / /
Profession :
Site internet / blog :
Mandat (s) Electif (s) :
Fonction (s) associative (s) ou politique (s) :

J'ADHÈRE AU « Cétu » ET/OU J'EFFECTUE UN SOUTIEN AU « Cétu » :

➔ **ADHÉSION :** 20 € pour une adhésion simple
 35 € pour une adhésion couple

➔ **ADHÉSION particulière :** €
(+ 1000 euros pour une adhésion de Membre bienfaiteur)

➔ **SOUTIEN :**
Je souhaite apporter un soutien de : €

Merci de reporter le montant total à la ligne ci-dessous :

➔ **Montant Total :** € / Chèque à l'ordre de « CETU »

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique indiquée ci-dessus des informations concernant le Cétu.

Merci de renvoyer le formulaire accompagné de votre chèque à l'adresse suivante :
Monsieur Arole LAMASSE - Le Cétu – SAT - 19, Boulevard Sébastopol - 75001 PARIS

Pour toute question relative à votre adhésion :
☛ contact@lecetu.com
☛ Tél : 06 16 34 71 64

Site internet : <http://www.lecetu.com>

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.